

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MARS 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Protocole transactionnel
concernant la libération
d'un logement 7 rue des
Ecuyers**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mars 2009
par voie d'affichages
notifié le 10 avril 2009
transmis en Sous-Préfecture
le 6 avril 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 avril 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 26 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mars 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 09 B 00 et le procès-verbal de la séance du 5 février 2009)

Avait donné procuration :

Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 09 B 12

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCERNANT LA LIBÉRATION D'UN
LOGEMENT 7 RUE DES ÉCUYERS

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 7 décembre 2008, la Ville s'est portée acquéreur de l'immeuble sis 7 rue des Ecuyers, afin d'y réaliser une structure multi-accueil de petite enfance.

Cet immeuble a été vendu partiellement occupé, un logement restant habité. Madame Sophie PERNETTE, locataire logée à titre précaire par Gaz de France, alors propriétaire du bien immobilier, occupe l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Dès le mois de novembre 2008, la Ville a vainement tenté, à plusieurs reprises, de joindre Madame PERNETTE pour envisager avec elle les modalités de son relogement. Prenant acte du silence de l'intéressée, la Ville a dû, par lettre du 15 janvier 2009, lui notifier son congé pour quitter les lieux au 15 mars 2009.

Soucieuses d'aboutir à un accord amiable, les parties se sont rencontrées le 20 janvier 2009 puis à nouveau le 17 mars dernier. Elles ont entériné le principe du déménagement de Madame PERNETTE d'ici le 1^{er} septembre 2009, contre le remboursement partiel, par la Ville, des frais exposés par Madame PERNETTE à l'occasion de son déménagement. Le montant du dédommagement pris en charge par la Ville s'élève à environ 4 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec Madame PERNETTE aux conditions exposées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec Madame Sophie PERNETTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC